

**Veillez prendre note que la séance ordinaire du comité exécutif se tiendra à 14 h, par visioconférence.**

**INFORMATION**

**SUJET**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022

**4. DÉPÔTS**

**5. CABINET DU MAIRE**

- 5.1. DEC  Journée nationale des patriotes du 23 mai 2022

**6. COMMISSIONS**

**7. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 7.1. REC  Approbation et signature du bail par la Ville de Terrebonne à monsieur Roger Payette, des lots et parties de lots 1 947 902 à 1 947 904, 2 575 360 à 2 575 363 et 3 679 142, d'une superficie locative approximative de 295 460 mètres carrés, situés à proximité du futur parc industriel de l'est, à des fins d'agriculture pour la culture de soya, pour une durée de deux (2) ans, représentant un loyer annuel de 8 000 \$

**8. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**9. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1. DEC  Fin de la période de probation d'un chef de section, géomatique, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des technologies de l'information
- 10.2. REC  Autorisation d'une dépense au montant de 195 700 \$ pour des équipements supplémentaires afin de permettre le remboursement d'écrans et de chaises ergonomiques dans le cadre de la *Politique d'encadrement du télétravail*
- 10.3. DEC  Embauche d'un contremaître, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics

**11. DIRECTION DE LA POLICE**

**12. DIRECTION DE L'INCENDIE**

**13. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1. REC  Adoption du règlement d'emprunt 858 décrétant l'implantation et le remplacement des équipements et appareils de contrôle et de suivi de l'eau et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 293 000 \$

## Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2022

<b>13. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b>
13.2. DEC <input type="checkbox"/> Octroi du contrat SA22-9036 À 9367-8522 QUÉBEC INC. (LE GROUPE PROVIL) pour l'ajout de groupes électrogènes à la caserne 2 et à l'édifice Aimé-Charron, pour une dépense de 434 349,99 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 43 435,00 \$ pour fins de contingences
13.3. REC <input type="checkbox"/> Adoption de la version modifiée du règlement de type parapluie 845 décrétant des travaux de réfection et d'ajustement des regards et puisards ainsi que de mise aux normes et à niveau des ouvrages existants de gestion des eaux et des ponceaux de rues pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 7 204 900 \$
13.4. REC <input type="checkbox"/> Adoption de la version modifiée du règlement de type parapluie 846 décrétant des travaux de réfection de pavage sur diverses rues pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 7 715 300 \$
<b>14. DIRECTION DU GÉNIE</b>
14.1. DEC <input type="checkbox"/> ( <i>retrait</i> )
14.2. REC <input type="checkbox"/> Adoption du règlement 501-6 modifiant le règlement 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville, afin d'abaisser les limites de vitesse sur les chemins Martin et Comtois ainsi que sur la rue Guérin (N/D : PB_REG-501-6_modif vitesse)
<b>15. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE</b>
15.1. DEC <input type="checkbox"/> Approbation de l'exemption de souscription au fonds d'assurance responsabilité professionnelle pour les quatre (4) urbanistes de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) (N/D : 2022-00115)
15.2. REC <input type="checkbox"/> ( <i>retrait</i> )
15.3. REC <input type="checkbox"/> Adoption du règlement 1009-008 modifiant le règlement 1009 relatif au <i>Manuel d'urbanisme d'Urbanova</i> , afin d'y inclure les dispositions réglementaires applicables au Plan d'aménagement de transect (PAT-10) pour le terrain de l'ancien Golf des Moulins (N/D : 2021-00419)
<b>16. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE</b>
<b>17. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>
<b>18. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS</b>
<b>19. AFFAIRES NOUVELLES</b>
<b>20. LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

